

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : Société des casinos du Québec inc.

ci-après appelé « l'employeur »

ET : Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) - Unité Resto

ci-après appelé « le syndicat »

RELATIVE AU : **Projet pilote d'un an pour le secteur des cuisines Blocs G, H et I de l'AJR étant applicables aux cuisines Bloc J : Disponibilité d'un minimum de 3 journées par semaine**

ATTENDU la convention collective signée le 6 juillet 2018;

ATTENDU l'article 10.7 de la présente convention collective et la lettre d'entente de l'AJR – Modalités reliées à la convention collective;

ATTENDU les discussions entre les parties.

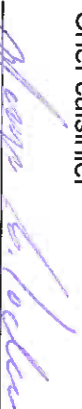
LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les **ATTENDUS** font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Les parties s'entendent pour ajouter les nouveaux blocs de disponibilités suivant à ceux de l'article 10.7 b), et ce, pour une durée d'un an :
Bloc G : Disponibilité du jeudi au dimanche inclusivement
Bloc H : Disponibilité mercredi, jeudi et dimanche
Bloc I : Disponibilité mardi, mercredi et samedi
Bloc J : Disponibilité d'un minimum de trois journées par semaine, au choix de l'employé.
Les salariés qui auront choisi le bloc E (Disponibilité variable) se verront assigner les heures par ancienneté après tous les salariés réguliers, les salariés à temps partiel à horaire variable et occasionnels des blocs A, B, C, D, F et G, H, I et J.
3. La présente entente est un projet pilote d'une durée d'un an débutant le 26 novembre 2018 et se terminant le 25 novembre 2019. À la fin de ce projet pilote, les parties évalueront si elles maintiennent ce nouveau bloc.
4. La présente entente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque, et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent.

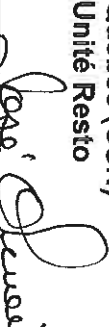
EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 14 du mois de Novembre 2018.

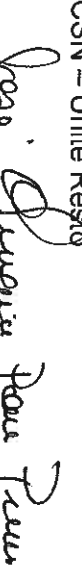
Pour la Société des casinos du Québec inc.


Claude Quirion
Chef cuisinier


Maryse Bliodreau, CRHA
Conseillère en relations professionnelles

Pour le Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) – Unité Resto


José Oliveira, président du syndicat
CSN – Unité Resto


Pierre Roy, Vice-Président, griefs
CSN – Unité Resto